

*L'exploitation des piscines (et notamment la désinfection de l'eau) est source de nuisances pour les agents qui en ont la charge. Si les produits de traitement (tel que le chlore pour la désinfection) constituent des produits généralement nocifs, irritants... des mesures préventives peuvent en atténuer les effets.*



### **I. VOUS SAVEZ CE QUE VOUS RISQUEZ ?**

- **Intoxication aiguë** et/ou **brûlure** par inhalation ou contact avec la peau lors de la manipulation des produits chimiques nécessaire au traitement de l'eau
- **Irritation des yeux, du nez, de la gorge** par la présence excessive de chloramines dans l'air
- **Lésions oculaires** (conjonctivite, kératite...), en cas de projection oculaire de produits chimiques et en l'absence de lavage immédiat
- **Entorses, fractures** provoquées par les glissades liées à la présence d'humidité sur les voies de circulation

### **II. PREVENTION : MODE D'EMPLOI...**

#### **① Je me forme et je m'informe...**

L'employeur est tenu de :

- s'assurer que les agents reçoivent des **formations périodiquement actualisées sur la manipulation et l'utilisation des produits chimiques**
- **mettre à la disposition** des agents **les fiches de données de sécurité** (fournies par le fournisseur). Les éléments figurant sur les fiches de données de sécurité des produits utilisés, doivent être communiqués aux agents concernés
- **former** son personnel quant aux précautions à prendre afin d'assurer leur protection. Doivent être notamment portés à leur connaissance les consignes relatives aux mesures d'hygiène à respecter ainsi que des exercices liés à la manipulation des extincteurs.

L'**aptitude** du personnel à manipuler des produits chimiques doit être reconnue chaque année et après une interruption de travail supérieure à 6 mois par le médecin du travail.

Il est **interdit de boire, manger et fumer** lors de la manipulation des produits chimiques.



#### **② Sur le plan collectif...**

Le risque chimique peut être réduit dès la conception des installations. En effet, les opérations de transvasement de bidons de produits de traitement dans des cuves (le plus souvent acide chlorhydrique et eau de Javel) peuvent être éliminées par la mise en place d'un système de transvasement par gravitation.

**Le local d'aménagement ou la niche de chlore liquéfié doit :**

- être installé au rez-de-chaussée
- être largement ventilé sur l'extérieur soit directement soit par un orifice (par une entrée d'air en partie haute et une évacuation d'air au niveau du sol). Un dispositif permettant de créer une aspiration forcée doit être prévu avec une commande se trouvant à l'extérieur du local
- fermé à clef
- être signalé « dépôt de chlore »

**Le local de stockage des autres produits chimiques doit :**

- être fermé à clé
- comprendre un système d'aération ou de ventilation efficace (au minimum, une ventilation naturelle avec entrée d'air en partie basse du local et sortie de l'air à l'opposé en partie haute)
- afficher les consignes à respecter en cas d'urgence

- contenir des extincteurs adaptés au risque et en nombre suffisant
- être constitué d'un sol cimenté et comprendre une rétention (bacs ou cuvelage...)
- respecter les incompatibilités de stockage
- installer un point d'eau à proximité du poste de travail afin de pouvoir agir en cas de projection accidentelle du produit
- être vérifié périodiquement (installations et dispositifs de sécurité)

#### Aménagements spécifiques

- l'installation de désinfection doit être située le plus loin possible de la chaufferie
- l'installation électrique doit être conçue en tenant compte des risques de corrosion
- les récipients doivent être fixés verticalement à une paroi par des chaînes ou colliers. Les chloromètres doivent être montés directement sur les bouteilles. Aucune canalisation ne doit transporter de chlore gazeux sous pression.

#### Conditions d'exploitation de la piscine

- la livraison de chlore doit s'effectuer en présence d'un responsable, dans un local adapté en tenant compte des incompatibilités de stockage. **Cf fiche info prévention : Stockage des produits inflammables.** Un diable sera mis à disposition pour toute manipulation des récipients
- l'installation de traitement doit faire l'objet de vérifications journalières afin de détecter toute fuite de chlore.

#### Equipements sanitaires :

- les agents doivent disposer de vestiaires équipés d'armoires métalliques individuelles à double compartiment, afin d'y séparer les vêtements personnels des vêtements de travail
- des lavabos (équipés de savon et de moyens de séchage), des toilettes et des douches doivent être mis à la disposition des agents

#### Matériel de premiers secours :

- la trousse de premiers soins doit entre autre contenir un rince-œil (ou des dosettes individuelles d'eau physiologique).

Le risque lié au port de charge doit être évalué en tenant compte des caractéristiques de la charge (poids, dimension...), de l'effort physique requis, des caractéristiques du milieu de travail et des exigences de l'activité (fréquence, durée, distance...) et en privilégiant autant que possible les aides mécaniques à la manutention.

#### Cf : Fiche info prévention : Port manuel des charges

Pour prévenir les risques d'infections cutanées (verrues...), prévoir un entretien des sols (cycle de lavage comprenant pré-lavage, nettoyage, rinçage et désinfection).



### ③ Sur le plan individuel...

Les agents doivent être équipés d'équipements de protection individuelle résistants aux produits chimiques, tels que :

- vêtements de protection
- chaussures de sécurité montantes
- gants pour la manipulation des produits chimiques (en polyéthylène pour le chlore)
- appareil respiratoire (propre à filtrer les vapeurs organiques, de type B) et cartouche de réserve accessibles et disposés dans un coffret. Ce coffret doit être situé soit près de l'entrée du local de stockage chlore à l'extérieur, soit dans le plus proche des locaux suivants : local maître-nageur, local infirmerie, local caisse
- lunettes de protection
- chaussures antidérapantes pour les déplacements sur sols mouillés
- protections auditives pour les ambiances bruyantes

